

# Leimay®

## Fongicide contre le mildiou de la vigne et des pommes de terre.

### Description du produit en bref

Fongicide préventif contre le mildiou de la vigne et des pommes de terre.

### Matières actives

200 g/l Amisulbrom

### Formulation

Suspension concentrée (SC)

### Trademark

Nissan Chemical Industries, Ltd., Japan

### Numéro d'homologation

W-6935

### Mode d'action

L'**Amisulbrom** appartient à la famille chimique des sulfonamides. Amisulbrom est actif contre les champignons oomycètes (mildiou). La matière active interrompt la respiration mitochondriale des champignons. Tous les stades de croissance du champignon (spores, germination des spores, croissance du mycélium) sont atteints. Amisulbrom est doté d'un très bon effet anti-sporulant.

Amisulbrom a une double action : contact et translaminaire. Amisulbrom pénètre rapidement dans la cuticule des feuilles et forme un dépôt qui assure une efficacité à long terme et une bonne résistance au lessivage. Dans l'état actuel, il n'y a pas de résistance croisée avec d'autres familles de fongicides.

### Utilisation Grandes cultures

#### Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage : 0.5 l/ha contre le mildiou sur feuilles et sur tubercules. Application préventive à intervalles de 7 à 10 jours pendant la croissance des rames et de 10

à 12 jours après la fermeture des lignes, suivant les conditions climatiques et la pression de la maladie. La première application doit être effectuée préventivement dès les toutes premières annonces d'infection, au plus tard à la fermeture des lignes. Nous conseillons d'utiliser Leimay après la floraison des pommes de terre.

Dosage : 0.5 l/ha Leimay en association avec un fongicide partiellement systémique ou systémique (ex. Nospor Combi ou Zignal) est conseillé lors de forte croissance des fanes.

Délai d'attente : Pommes de terre de garde 2 semaines, pommes de terre primeurs 1 semaine.

### Utilisation Viticulture

#### Vigne

Dosage : 0.0225 % (0.18-0.36 l/ha) contre le mildiou sur feuilles et grappes

Leimay doit être utilisée en mélange avec 0.2 % Stamina S, 0.1 % Folpet 80 WDG, 0.125 % Kocide 2000 ou 0.14 % Oxycuivre 35. En fin de saison (stade véraison), Leimay peut être appliqué en mélange avec Kocide 2000 à 0.125 %.

Utilisation en préventif tous les 10-14 jours jusqu'au plus tard à la mi-août. Maximum 3 traitements par parcelle et année. Pour la lutte simultanée contre l'oïdium, ajouter 0.025 % Talendo, 0.03 % Cyflamid, 0.0125 % Slick ou 0.2 % Armicarb + 0.2 % Soufralo.

Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

### Restrictions

Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection. SPa 1 : Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une substance du groupe de matières actives Qil plus de 3 fois par parcelle et par année. Viticulture : SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Pommes de terre : SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.

### Miscibilité

Leimay est miscible avec Goëmar Stat, Engrais liquide S ainsi qu'avec nos insecticides et acaricides. En viticulture, Leimay est miscible avec Amarel Diperss, Amarel Cuivre, Armicarb, Cyflamid, Folpet 80 WDG, Frupica SC, Oxycuivre 35, Cupric Flow, Kocide 2000, Stamina S, Sufralo, Talendo et Vincare. Utiliser les bouillies mixtes immédiatement. Dans les pommes de terre, Leimay est miscible avec Amistar ou Slick pour lutter simultanément contre l'alternariose.

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

### Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée s'il n'y a pas de précipitations 3 heures au moins après le traitement.

### Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente

desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H351** Susceptible de provoquer le cancer. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**P102** À conserver hors de portée des enfants.  
**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.  
**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**P391** Recueillir le produit répandu.  
**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.  
**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



**GHS08**



**GHS09**

**En cas d'urgence, intoxications**

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145  
ou 044 251 66 66.

**Emballage**

10 02 43 Emballage simple à 1 l  
10 02 43 Carton à 12 x 1 l

**Emballage**

10 02 62 Emballage simple à 5 l  
10 02 62 Carton à 4 x 5 l

**Contact**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17 A  
4800 Zofingen  
Tél: 062 746 80 00  
Fax: 062 746 80 08  
info@staehler.ch  
<http://www.staehler.ch>